



**Direction générale de l'enseignement
et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des établissements, des dotations
et des compétences
Bureau de la gestion des dotations
et des compétences
1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
0149554955**

**Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction mobilité, emplois, carrières
Bureau de gestion des personnels enseignants,
des personnels formation-recherche
et des personnels sous statut d'emplois
de l'enseignement**

Note de mobilité

DGER/SDEDC/2015-551

25/06/2015

Date de mise en application : 25/06/2015

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 07/07/2015

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction modifie :

DGER/SDEDC/2015-487 du 03/06/2015 : appel à candidature pour les postes de directeur et directeur adjoint d'EPLEFPA vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2015 : quatrième phase.

Nombre d'annexes : 0

Objet : additif à la note de service DGER/SDEDC/2015-487 relative à la quatrième phase du mouvement sur postes de directeur et directeur adjoint d'EPLEFPA en vue de la rentrée scolaire 2015

Destinataires d'exécution

DRAAF et DAAF
CSRFD et CSFD
EPLEFPA
Agrosup Dijon

La présente note de service est additif à la note de service DGER/SDEDC/2015-487 du 2 juin 2015, relative à l'appel à candidature pour les postes de directeurs et directeurs adjoints d'EPLEFPA vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2015.

Cet additif concerne la quatrième phase du mouvement des personnels de direction d'EPLEFPA.

Il modifie la partie suivante :

A - Dispositions générales ;

Il constitue un additif à la partie suivante ;

C – Postes proposés ;

A - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I - Personnels concernés

Les agents déjà affectés à l'issue des trois premiers tours du mouvement des personnels de direction d'EPLEFPA ne participent pas à la quatrième phase. Toute demande d'un agent ayant déjà reçu une affectation sera considérée irrecevable.

Les fonctionnaires ayant obtenu le bénéfice de la liste d'aptitude au titre de la rentrée scolaire 2016 sont concernés par la présente note de service.

Les autres dispositions demeurent inchangées par rapport à la note de service **DGER/SDEDC/2015-487 du 2 juin 2015** précitée.

II - Demande de mutation

Les vœux établis lors des précédentes phases du mouvement sont caduques. Par conséquent, **les agents n'ayant pas reçu d'affectation et étant autorisés à participer au 4ème tour** doivent impérativement transmettre un nouveau dossier complet.

Les autres dispositions demeurent inchangées par rapport à la note de service **DGER/SDEDC/2015-487 du 2 juin 2015** précitée.

III - Envoi des dossiers

La date limite d'envoi par les agents de leur dossier de candidature pour la quatrième phase du mouvement était fixée au mercredi 18 juin 2015.

Toutefois, pour les seuls postes proposés par le présent additif, le délai de candidature est porté **au mercredi 30 juin, 12h.**

Seules les candidatures sur l'un des deux postes proposés par la partie B du présent correctif seront recevables. Les agents ayant déjà formulé des vœux pour le quatrième mouvement pourront toutefois y ajouter les postes proposés par le présent additif.

B – Postes proposés

Un nouveau poste est proposé et la vacance d'un autre est modifiée.

Directeur d'EPLEFPA

Centre :

- EPLEFPA du Loiret (catégorie 4+) : poste 1204 – **vacant**

Directeur d'établissement d'enseignement supérieur

Auvergne :

- Centre National de Promotion Rurale (CNPR) : susceptible d'être vacant.

Prendre l'attache de la direction d'Agrosup Dijon pour ce poste.

Le sous-directeur des emplois, des mobilités et des carrières	Le sous-directeur des emplois, des dotations et des compétences
Michel GOMEZ	Philippe CUCCURU